

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2025-0001

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle du produit biocide **VACSOL AQUA 6118**,*

de la société **YOU Solutions Germany GmbH**

enregistrée sous le numéro **BC-QR090119-11**

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 12 novembre 2024,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 ;

Considérant que les conséquences pour l'environnement seraient défavorables si le bois traité était exposé aux intempéries et que par conséquent, jusqu'à son utilisation, le bois traité doit être stocké à l'abri des intempéries ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 2 novembre 2030.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.



A Maisons-Alfort, le 06/02/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	VACSOL AQUA 6118
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	TANALITH MF

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	YOU Solutions Germany GmbH
	Adresse	Seligmannallee 1 DE 30173 Hannovre, Allemagne
Numéro de demande	BC-QR090119-11	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle	
Numéro d'autorisation	FR-2025-0001	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Arch Timber Protection Ltd (A Lonza company)
Adresse du fabricant	Wheldon Road WF10 2JT Castleford, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Leeds Road HD2 1YU Huddersfield, Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Penflufène
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-56569 Koln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Bayer AG, Alte Heerstr 41538 Dormagen, Allemagne

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Center, IV floor, Rajah Annamalai Building No. 72, Marshalls Road, Egmore 600 008 Chennai, Inde
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited site 1 Tagros Chemicals India Limited A4/1&2 Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, 607 005 Cuddalore, Tamil Nadu, Inde

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-56569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3 II Phase, GIDC, Vapi 396 195 Vapi, Gujarat, Inde

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène	2'-[(RS)-1,3-Dimethylbutyl]-5-fluoro-1,3-dimethylpyrazole-4-carboxanilide	Substance active	494793-67-8	-	0,38
Perméthrine	3-Phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,4
<i>N,N</i> -Diméthyl C12-16-alkyl-1-amine	<i>N,N</i> -Diméthyl C12-16-alkyl-1-amine	Formulant	68439-70-3	270-414-6	4,8
2-(2-Phénoxyéthoxy)éthanol	2-(2-Phénoxyéthoxy)éthanol	Formulant	104-68-7	203-227-5	1,92
<i>iso</i> -Tridécanol ethoxylé		Formulant	69011-36-5	500-241-6	3
2-Phénoxyéthanol	2-Phénoxyéthanol	Formulant	122-99-6	204-589-7	3,84

2.2. Type de formulation

Concentré soluble (SL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée – catégorie 2 Lésions oculaires graves – catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	GHS09 Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux

	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P264 : Se laver les mains et la peau soigneusement après manipulation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	EUH208 : Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif industriel

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves Champignons destructeurs du bois : Pourriture cubique
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classes d'usage 1, 2 et 3. Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle : Trempage Application par déluge/pulvérisation en système clos Application par imprégnation sous vide (haute pression) Application par double vide pression (basse pression)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application par imprégnation sous vide (haute pression) : 3,7 – 4,65 kg de produit /m ³ de bois Classe d'usage 3. Dilution : 0,62 à 1,25 % Application par double vide (basse pression) : 3,7 – 4,65 kg de produit /m ³ de bois Classes d'usage 1, 2 et 3 Dilution : 1,50 à 5 % Application superficielle : trempage : 10 g de produit /m ² de bois Classes d'usage 1 et 2 Dilution: 10 % Application par déluge/pulvérisation en système clos : 10 g de produit /m ² de bois



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



	Classes d'usage 1 et 2 Dilution: 10-20 % Nombre d'application : 1 avant mise en service
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût en PEHD (25L) Cuve en PEHD (640L, 1000L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

Usage industriel uniquement

En traitement préventif contre la pourriture cubique et les larves des capricornes des maisons (*Hylotrupes bajulus*).

- Le produit est fourni sous forme d'un concentré à appliquer sur le bois par pression sous vide, double vide, trempage ou par pulvérisation/déluge en système clos, après dilution dans l'eau.
- L'application doit être effectuée dans une zone confinée située sur un sol dur imperméable pour éviter toutes pertes directes dans le sol, avec un système de récupération en place (puisard, par exemple).
- Le Grand Récipient pour Vrac (GRV) contenant le produit Vacsol Aqua 6118 est directement connecté au système de traitement des eaux usées via une vanne inférieure de verrouillage de l'écoulement. Grâce à l'équipement de dosage automatique, le produit concentré est pompé depuis le GRV vers le réservoir de mélange ou le réservoir de stockage, ainsi que la quantité exacte d'eau requise pour préparer le volume approprié de solution de traitement. Le réservoir de stockage est rempli selon les besoins.
- Pour le traitement par pression sous vide et double vide, le produit dilué prêt à l'emploi est pompé dans la cuve d'imprégnation pour réaliser le traitement souhaité.
- Pour le traitement par pulvérisation par déluge en système clos, le produit dilué prêt à l'emploi est appliqué dans une enceinte close par arrosage ou pulvérisation automatique. Le bois pénètre dans le système et en ressort sur un convoyeur, sans manutention manuelle.
- Le trempage est uniquement réalisé dans des installations de trempage industrielles sans trempage manuel, ce qui signifie que tout le bois est manipulé mécaniquement pendant le processus.
Le produit doit être dilué avec de l'eau et appliqué selon un taux de rétention tel qu'indiqué ci-après :
Exprimé en kg m-3, comme concentré dans la zone analytique.

- Un agent antimousse sera requis pour les applications par double vide, haute pression et pulvérisation. Il n'est pas obligatoire pour le trempage. Un agent antimousse à base de silicone doit être utilisé entre 0,005 et 0,025 % (selon la densité de la solution).

5.2. Mesures de gestion de risque

Lors de la manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques* (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
*de nouveaux gants doivent être portés au début de chaque cycle de traitement
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- L'utilisation de lunettes de protection est obligatoire.

Les équipements de protection suivants sont requis pour les utilisateurs industriels pour les différents types de traitement du produit Vacsol Aqua 6118 :

- Immersion automatisée : combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) et nouveaux gants à chaque cycle
- Pulvérisation par déluge / en système clos : combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) et nouveaux gants à chaque cycle
- Imprégnation par double vide (basse pression) : combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) et nouveaux gants à chaque cycle
- Imprégnation sous vide (haute pression) : gants
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité des plans d'eau ou des cours d'eau.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de conservation : 2 ans
Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

-